Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2016

La version originale a été signée par

L'honorable John McCallum
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 2016

N° de catalogue MQ1-6F-PDF
ISSN 2368-2760

Ce document est disponible sur le site Web[1]
de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Table des matières

Message du premier dirigeant 1

Les résultats en bref 3

SECTION I : Survol de l'organisation 5
- **Profil de l'organisation 5**
- **Contexte organisationnel 5**
- **Priorités organisationnelles 9**

SECTION II : Vue d'ensemble des dépenses 13
- **Dépenses réelles 13**
- **Sommaire du rendement budgétaire 13**
- **Tendances relatives aux dépenses de l'organisation 14**
- **Dépenses par crédit voté 14**
- **Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 15**
- **États financiers et Faits saillants des états financiers 15**

SECTION III : Analyse des programmes et des Services internes 19
- **Programme 1.1 : Protection des réfugiés 19**
- **Programme 1.2 : Appels des réfugiés 21**
- **Programme 1.3 : Enquêtes et contrôles des motifs de détention 24**
- **Programme 1.4 : Appels en matière d'immigration 26**
- **Services internes 28**

SECTION IV : Renseignements supplémentaires 31
- **Tableau de renseignements supplémentaires 31**
- **Dépenses fiscales fédérales 31**
- **Coordonnées de l'organisation 31**

Annexe : Définitions 33

Notes de fin de document 37

Message du premier dirigeant

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est un tribunal administratif indépendant chargé par le Parlement de régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié. La CISR s'acquitte de ses fonctions indépendamment du gouvernement du Canada, mais elle doit rendre des comptes au Parlement et à tous les Canadiens.

La CISR exerce ses activités dans un environnement en constante évolution, où les tendances migratoires changeantes, les modifications législatives internes et d'autres facteurs influent sur le nombre de cas reçus et leur complexité. Par les décisions – et le règlement des cas – de ses quatre sections, soit la Section de la protection des réfugiés (SPR), la Section d'appel des réfugiés (SAR), la Section de l'immigration (SI) et la Section d'appel de l'immigration (SAI), la Commission contribue directement à la tradition humanitaire du Canada, à la sécurité du Canada, à la qualité de vie des Canadiens et au respect de ses obligations internationales. La Commission a atteint un niveau élevé de productivité en 2015-2016, réglant, au cours de cette période, 41 100 décisions. Elle a également assuré une norme élevée de qualité et d'équité dans toutes ses décisions et procédures.

La Commission a continué d'innover et de grandir en gagnant de l'expérience par rapport au système réformé d'octroi de l'asile. Des stratégies innovatrices ont été mises au point afin de réduire le délai moyen de traitement des appels en matière d'immigration. La CISR a travaillé de concert avec divers organismes centraux et organismes du portefeuille afin de veiller à la bonne compréhension de son contexte opérationnel et de ses besoins essentiels.

Toutes les sections ont réglé plus de cas cette année qu'à l'exercice 2014-2015. La SPR a réglé un peu moins de 15 400 cas, et le délai médian de règlement a été de 2,9 mois, soit bien en deçà de la cible des quatre mois. En dépit de ce résultat, le nombre de cas en instance à la SPR s'est accru, atteignant 12 400 cas à la suite d'une augmentation de près de 25 p. 100 du nombre de cas déférés au cours de l'exercice. La CISR a réaffecté plus de trois millions de dollars à l'interne afin d'embaucher d'autres décideurs et d'aider à réduire l'arriéré ainsi que l'écart entre la capacité de la SPR et le nombre de cas déférés. En outre, les efforts se poursuivent afin d'obtenir des fonds supplémentaires dans le but de régler les 5 800 anciens cas restants.

La SAR a mûri au cours de l'année et a accru sa productivité. Elle a réglé quelque 2 900 appels, soit presque la totalité du nombre d'appels interjetés. La Cour d'appel fédérale a reconnu la qualité des décisions rendues par la SAR, qui a continué de travailler à l'élaboration d'une solide stratégie décisionnelle et de s'acquitter de son important double mandat, à savoir rectifier les erreurs commises par la SPR et établir une jurisprudence cohérente en matière d'asile au Canada.

La SI a maintenu un rythme de travail rapide, atteignant les cibles fixées pour l'instruction des contrôles des motifs de détention (plus de 14 000) dans les délais prescrits par la loi, et procédant aux enquêtes dans un délai de six mois dans 93 p. 100 des cas (cible de 86 p. 100).

Du côté de la SAI, l'adoption de pratiques innovatrices a permis de réduire le nombre d'appels de plus de 1 100 en instance. Le pourcentage du nombre d'appels réglés par rapport au nombre d'appels interjetés pour l'exercice 2015-2016 était supérieur à 120 p. 100.

La clé du succès dans les quatre sections consiste à faire en sorte qu'un effectif suffisant de décideurs et d'employés soit mis en place en temps opportun. Des efforts de recrutement quasi continus sont nécessaires dans la plupart des sections, et une campagne de recrutement de décideurs nommés par décret lancée vers le milieu de l'année 2015 a permis au ministre de nommer 15 nouveaux décideurs au début de l'année 2016.

Pour faire suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014, la CISR a élaboré un plan d'action pour répondre aux préoccupations des employés. L'Engagement quant à un milieu de travail de qualité a été pris dans l'esprit d'intensifier les efforts pour veiller à ce que tous les employés et les décideurs de la CISR bénéficient d'un environnement de travail respectueux, productif et exempt de harcèlement. Le Bureau de l'intégrité, que j'ai mis en place il y a plus d'un an, continue de jouer un rôle important à cet égard; ses membres se sont adressés aux employés dans tout le pays afin de promouvoir les services offerts par le Bureau.

La CISR accorde beaucoup d'importance à son programme de mobilisation et de diffusion externe, qui constitue l'un des éléments clés de son approche pour les consultations avec le public et les intervenants. En 2015-2016, elle a donné des renseignements uniformes en temps utile aux auditoires internes et externes, et elle a renforcé son engagement envers ses partenaires clés, les intervenants et le public, notamment en réunissant des intervenants pour la tenue de consultations dans le cadre des réunions du Comité consultatif sur les pratiques et les procédures de la CISR.

La Commission continue d'entretenir de solides relations avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), aussi bien avec son bureau au Canada et qu'avec celui à Genève (siège du HCR), en échangeant des renseignements et des pratiques exemplaires. De plus, la CISR poursuit un dialogue productif continu avec de nombreux partenaires internationaux sur des questions comme la coopération en matière d'asile et le renforcement des capacités à l'échelle internationale. Ainsi, la Commission joue un rôle important dans la promotion des valeurs et des traditions humanitaires du Canada, tant ici, au pays, qu'à l'étranger.

Je suis fier du travail accompli par la CISR au cours du dernier exercice et de la contribution du personnel de tous les services internes et de toutes les sections. Je continuerai de miser sur un travail d'équipe constructif alors que la Commission relève les défis existants et nouveaux au cours de l'exercice à venir.

La version originale a été signée par

Mario Dion
Président

Les résultats en bref

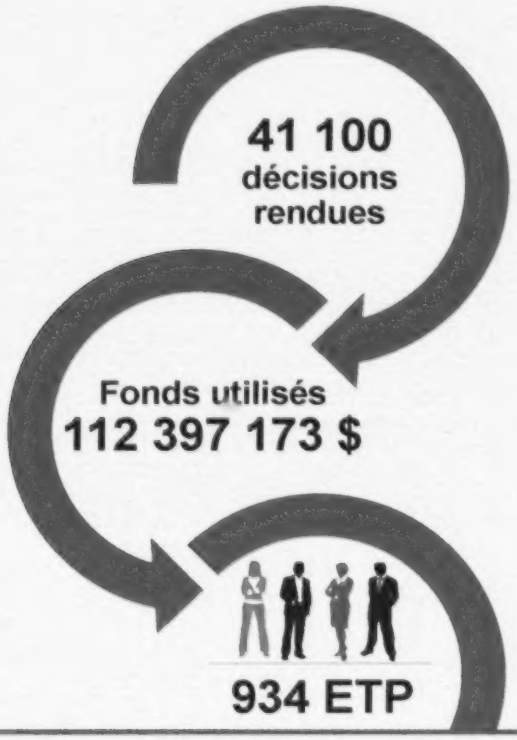

Les résultats en bref de la CISR

L'ORGANISATION A MIS L'ACCENT SUR :

- **La réussite du processus d'octroi de l'asile**
- **Une réponse efficace aux pressions découlant du nombre de cas reçus et de la charge de travail dans les quatre sections**
- **L'évaluation triennale du système d'octroi de l'asile**
- **La mise en œuvre de plusieurs initiatives visant à assurer un milieu de travail plus sain (création du Bureau de l'intégrité, établissement d'un plan de gestion d'après les recommandations découlant du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2014 et formations, offertes dans l'ensemble de l'organisation, sur les valeurs, l'éthique et la création d'un milieu de travail respectueux et exempt de harcèlement)**

APERÇU DE L'EXERCICE 2015-2016

- **41 100 cas réglés en tout**
- **18 500 demandes d'asile déférées et 15 400 demandes d'asile tranchées**
- **3 100 appels en matière d'asile interjetés et 2 900 appels en matière d'asile tranchés**
- **2 000 enquêtes réglées**
- **14 000 contrôles des motifs de détention réglés**
- **5 300 appels en matière d'immigration interjetés et 6 800 appels en matière d'immigration réglés ou ayant fait l'objet d'un sursis**

SECTION I
Survol de l'organisation

PROFIL DE L'ORGANISATION

Ministre de tutelle : L'honorable John McCallum
Premier dirigeant : Mario Dion, président
Portefeuille ministériel : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté
Instruments habilitants : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*[ii] (LIPR)
Année d'incorporation ou de création : 1989

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

RAISON D'ÊTRE ET RESPONSABILITÉS

Mission

La mission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) consiste à régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, au nom des Canadiens, les cas d'immigration et de statut de réfugié.

Mandat

Section de la protection des réfugiés (SPR)

- Statue sur les demandes d'asile
- Statue sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié
- Statue sur les demandes de perte de l'asile
- Statue sur les examens des risques avant renvoi (ERAR) (mise en vigueur reportée; cette activité entrera en vigueur à la date ou aux dates fixées par décret)

Section d'appel des réfugiés (SAR)

- Lorsque le droit d'appel est exercé, instruit les appels interjetés contre les décisions de la SPR d'accueillir ou de rejeter une demande d'asile

Section de l'immigration (SI)

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui demandent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et seraient interdits de territoire

- Contrôle les motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration

Section d'appel de l'immigration (SAI)

- Instruit les appels interjetés contre le refus, par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), de demandes de parrainage au titre de la catégorie du regroupement familial
- Instruit les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent
- Instruit les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent d'IRCC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence
- Instruit les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre des décisions rendues par la SI au terme d'une enquête

Activités régionales

La CISR exerce ses activités dans trois bureaux régionaux, situés à Toronto (bureau régional du Centre), à Montréal (bureau régional de l'Est) et à Vancouver (bureau régional de l'Ouest). Le bureau régional du Centre est responsable de l'Ontario, sauf d'Ottawa; le bureau régional de l'Est, du Québec, d'Ottawa et des provinces de l'Atlantique; et le bureau régional de l'Ouest, des provinces de l'Ouest et des territoires du Nord. Les quatre sections tiennent des audiences dans ces bureaux régionaux, et elles sont appuyées par des services de greffe et un soutien organisationnel. La CISR tient aussi des audiences dans son bureau de Calgary ainsi que dans un petit nombre de bureaux itinérants. Le siège de la CISR est situé à Ottawa.

Justice administrative

Par le travail de chaque section, la CISR s'efforce de rendre une forme de justice plus simple, plus accessible et plus expéditive que celle rendue par les cours de justice. Dans le cadre de ses procédures, la CISR applique les principes du droit administratif, dont ceux de la justice naturelle. Ses décisions sont rendues conformément à la loi, y compris à la *Charte canadienne des droits et libertés*. La CISR est résolue à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. Chaque cas est tranché selon son bien-fondé par des décideurs indépendants. La Commission respecte la dignité et la diversité des personnes qui comparaissent devant elle ainsi que leur expérience unique et parfois traumatisante.

Avantages pour les Canadiens

Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens, de trois façons importantes :

- par le règlement des demandes d'asile et des appels en matière d'asile, elle veille à ce que le Canada accepte les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales et au droit canadien;

- par les enquêtes et les contrôles des motifs de détention, elle contribue à l'intégrité de notre système d'immigration, assure l'équilibre entre les droits de la personne eu égard aux étrangers ainsi qu'aux résidents permanents et la sécurité des Canadiens, et elle fait honneur à la réputation du Canada à l'égard de la justice et de l'équité;
- à titre de tribunal indépendant responsable du règlement des appels en matière de parrainage, des appels d'une mesure de renvoi et des appels sur l'obligation de résidence, elle aide à promouvoir la réunification des familles et à assurer la sécurité des Canadiens ainsi que l'intégrité du système canadien d'immigration.

La CISR contribue également, de façon générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays ainsi qu'en reflétant et en réaffirmant les valeurs essentielles chères aux Canadiens, valeurs liées notamment au respect des droits de la personne, à la paix, à la sécurité et à la primauté du droit.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE ET ARCHITECTURE D'ALIGNEMENT DES PROGRAMMES

D'après le mandat qui lui est conféré par la loi et d'après son architecture d'alignement des programmes approuvée pour la période de référence 2015-2016, la CISR a un seul résultat stratégique et quatre programmes principaux englobant la responsabilité de l'ensemble des décisions et des règlements du tribunal. Le cinquième programme, les Services internes, appuie les quatre autres et le résultat stratégique.

1. **Résultat stratégique** : Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
   - **Programme 1.1** : Protection des réfugiés
   - **Programme 1.2** : Appels des réfugiés
   - **Programme 1.3** : Enquêtes et contrôles des motifs de détention
   - **Programme 1.4** : Appels en matière d'immigration
   - **Services internes**

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET ANALYSE DES RISQUES

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Respect des délais réglementaires	Afin d'accroître le nombre de cas réglés, la SPR a lancé certaines initiatives, y compris des mesures de dotation, des projets pilotes sur l'efficacité, un processus de traitement accéléré et une stratégie de gestion du rendement repensée.	1.1 Protection des réfugiés
	La SAR s'est employée à accroître l'efficacité au moyen du projet pilote de transcription, la redistribution de la charge de travail entre les bureaux régionaux et l'amélioration des services de soutien offerts aux décideurs.	1.2 Appels des réfugiés
Impact de la centralisation des services communs sur les fonctions du tribunal	Des progrès importants ont été réalisés au chapitre de la centralisation des services communs, et une attention particulière a été portée au maintien de la qualité des décisions. Cet effort de modernisation est en cours, mais les résultats appuient un déclassement de ce risque.	1.1 Protection des réfugiés 1.2 Appels des réfugiés 1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention 1.4 Appels en matière d'immigration Services internes

RESPECT DES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES. Au cours du dernier exercice, la SPR a accru sa capacité en matière de décideurs afin de veiller à ce que les audiences continuent d'être tenues dans les délais prescrits par la loi. La SPR a lancé un processus de sélection en septembre 2015 qui a mené à la nomination de plus de 30 décideurs supplémentaires à l'échelle nationale. D'autre part, la SPR a également lancé un processus accéléré pour le traitement des demandes d'asile manifestement fondées et l'a appliqué avec succès aux demandes d'asile de ressortissants syriens. En outre, forte de plus de deux ans d'expérience dans le contexte du système actuel, la SPR a peaufiné son cadre de gestion du rendement afin de mieux aligner la capacité en matière de décideurs sur les pressions découlant de la charge de travail.

À la fin de l'exercice, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision clarifiant la portée des appels interjetés à la SAR. Avant le prononcé de cette décision, l'absence de consensus dans la jurisprudence posait certains défis opérationnels à la SAR quant au respect des délais prescrits par la loi. La capacité de la SAR a été renforcée par le renouvellement de deux mandats par le gouvernement, mais les autres nominations qui permettraient de compléter son effectif sont en attente. Par ailleurs, plusieurs mesures favorisant l'efficacité et la qualité ont été mises en œuvre.

FOURNISSEURS DE SERVICES EXTERNES. La CISR a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du programme de changement du gouvernement concernant la centralisation des services communs, et ce, tout en assurant le maintien de la qualité et de la capacité d'adaptation de ses fonctions de tribunal. Jusqu'ici, la mise en œuvre comprend la migration vers le nouveau centre de rémunération et le nouveau système de paie, le nouveau système financier, les nouveaux processus et logiciels en matière de technologie de l'information et de gestion de l'information, et le renouvellement du site Web. Il reste des efforts de modernisation à déployer, mais la CISR n'a pas de doute quant à l'atteinte d'un résultat positif. Ce risque a, par conséquent, été déclassé.

PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES

Priorité 1 : Régler les cas en temps opportun, tout en assurant la qualité et l'équité.

Description

Des améliorations ont été apportées à la dotation de la fonction publique et au recrutement de décideurs nommés par décret afin d'accroître la capacité de règlement générale de la CISR. Par ailleurs, des stratégies innovatrices ont été mises au point afin de réduire le délai moyen de traitement des appels en matière d'immigration.

Type de priorité

Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie en matière de ressources humaines afin d'accroître la capacité décisionnelle et de favoriser le règlement, en temps opportun, des cas et des appels (dotation de la fonction publique et recrutement de décideurs nommés par décret)	1er avril 2015	31 mars 2016	Permanent	1.1 Protection des réfugiés 1.2 Appels des réfugiés 1.4 Appels en matière d'immigration
La SAI a apporté des changements au mode de gestion des cas afin de régler un plus grand nombre d'appels plus tôt dans le processus	1er avril 2015	31 mars 2016	Permanent	1.4 Appels en matière d'immigration

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

- La Commission s'est efforcée d'atteindre un haut niveau de productivité et de respecter ses cibles de rendement lorsqu'il s'agit de rendre ses décisions.
- La Commission a réaffecté des ressources afin d'assurer un règlement rapide des cas et des appels.
- La CISR s'est employée à rétablir la capacité de la SAI afin de régler le problème des délais de traitement qui s'allongent et de réduire le nombre d'appels en instance dans cette section.
- La Commission a continué de veiller au maintien de la qualité des procédures et à la préservation de l'équité à cet égard.

Priorité 2 : Favoriser une organisation flexible qui est capable de s'adapter et qui assure une gestion efficace du nombre de cas et de la charge de travail.

Description

La CISR a fait preuve de son engagement à favoriser une organisation flexible et capable de s'adapter en peaufinant ses processus et en suivant l'évolution de la jurisprudence et les fluctuations du nombre de cas reçus pour remplir son mandat.

Type de priorité

Nouvelle

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Etat	Lien avec les programmes de l'organisation
La SAR a continué de s'adapter à l'orientation de la Cour fédérale sur les critères d'application et sur la portée des appels, ce qui a eu un impact considérable sur la charge de travail des décideurs	1er avril 2015	En cours	Sur la bonne voie	1.2 Appels des réfugiés
La CISR a demandé une évaluation de son système d'octroi de l'asile dans le cadre d'efforts continus visant la surveillance et l'amélioration de la prestation du nouveau système	1er avril 2015	31 mars 2016	Achevé	1.1 Protection des réfugiés 1.2 Appels des réfugiés
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
• La faculté d'adaptation et la flexibilité se sont avérées essentielles pour permettre à la CISR de peaufiner ses processus à mesure qu'elle a continué d'acquérir de l'expérience à l'égard du système réformé d'octroi de l'asile. • La CISR s'est employée à renforcer la collaboration avec les différents organismes du portefeuille afin d'accroître sa productivité et son efficience, tout en protégeant son indépendance institutionnelle.				

Priorité 3 : Continuer de bâtir une organisation qui attache de l'importance à ses gens et qui favorise l'excellence en gestion.

Description

Cette priorité appuie l'engagement organisationnel qu'a pris la CISR de veiller à ce que ses employés et ses décideurs continuent de bénéficier d'un milieu de travail respectueux, productif et exempt de harcèlement.

Type de priorité

Permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
La création du Bureau de l'intégrité	1er avril 2015	31 mars 2016	Achevé	Services internes
Formation complète sur les valeurs, l'éthique et la création d'un milieu de travail exempt de harcèlement à l'intention de tout le personnel	1er avril 2015	31 mars 2017	Sur la bonne voie	Services internes
L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de gestion d'après les recommandations découlant du SAFF de 2014	1er avril 2015	31 mars 2016	Achevé	Services internes
Les changements apportés à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada sur le financement ont permis de remettre le compteur à zéro pour le personnel nommé pour une période déterminée, et ainsi d'accroître la stabilité de l'effectif	1er avril 2015	31 mars 2016	Achevé	Services internes

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

- La CISR a favorisé la mise en place d'un milieu de travail positif et sain ainsi que d'un effectif productif et résilient en continuant d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des procédures qui appuient la gestion efficace des ressources humaines et une planification opérationnelle tournée vers l'avenir.

SECTION II
Vue d'ensemble des dépenses

DÉPENSES RÉELLES

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
112 709 491	112 709 491	119 302 866	112 397 173	(312 318)

RESSOURCES HUMAINES (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
975	934	(41)

SOMMAIRE DU RENDEMENT BUDGÉTAIRE

SOMMAIRE DU RENDEMENT BUDGÉTAIRE POUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES INTERNES (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues			Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2015-2016	2016-2017	2017-2018		2015-2016	2014-2015	2013-2014
Protection des réfugiés	46 343 210	46 343 210	42 860 946	46 939 822	45 608 416	41 540 255	49 291 278	55 762 477
Appels des réfugiés	13 725 196	13 725 196	16 219 236	16 219 236	13 669 953	11 907 468	10 865 389	7 504 740
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	8 827 134	8 827 134	11 100 604	11 100 604	11 783 319	11 465 244	11 316 805	12 366 193
Appels en matière d'immigration	15 099 168	15 099 168	15 718 195	15 718 195	16 321 443	15 889 895	14 863 181	12 516 921
Services internes	28 714 783	28 714 783	28 603 685	28 603 685	31 919 735	31 594 311	33 413 380	33 769 989
TOTAL	112 709 491	112 709 491	114 502 666	118 581 542	119 302 866	112 397 173	119 750 033	121 920 320

Les dépenses réelles pour l'exercice en cours correspondent aux montants fixés dans le Budget principal des dépenses 2015-2016. La diminution importante des dépenses réelles par rapport à l'exercice précédent est attribuable au fait que des dépenses considérables ont été engagées, en 2014-2015, pour le réaménagement des bureaux du siège de la CISR, pour les travaux préparatoires en vue du transfert de la fonction d'ERAR et pour un paiement de transition unique lié à la mise en place du paiement des salaires en retard au sein du gouvernement. Les dépenses prévues pour l'exercice 2017-2018 comprennent le financement associé au transfert de la fonction d'ERAR à la CISR, qui se fera à la date ou aux dates fixées par décret.

TENDANCES RELATIVES AUX DÉPENSES DE L'ORGANISATION

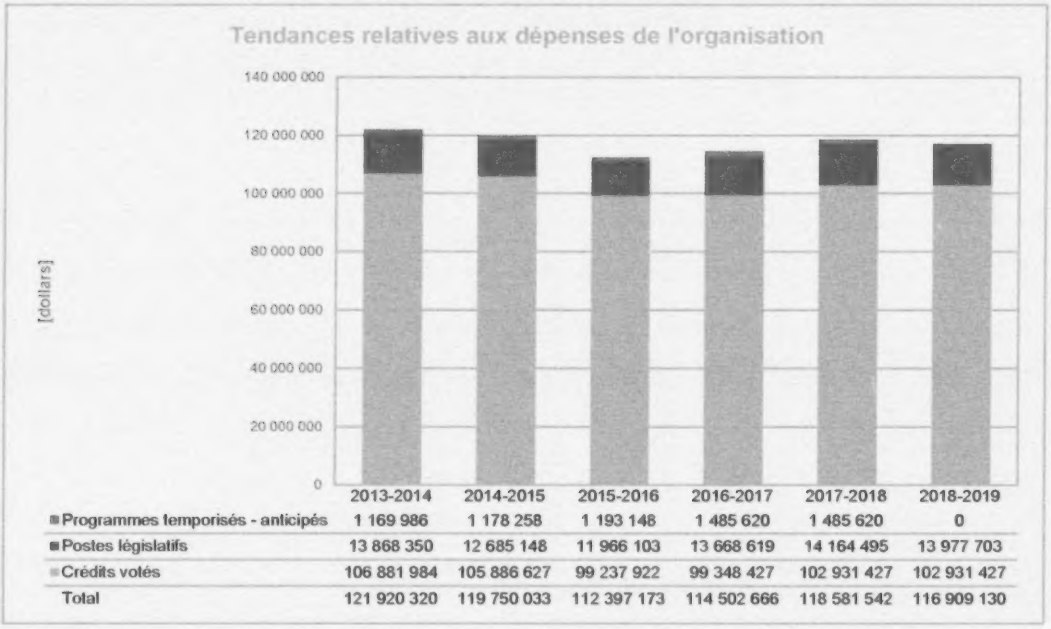

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Programmes temporisés - anticipés	1 169 986	1 178 258	1 193 148	1 485 620	1 485 620	0
Postes législatifs	13 868 350	12 685 148	11 966 103	13 668 619	14 164 495	13 977 703
Crédits votés	106 881 984	105 886 627	99 237 922	99 348 427	102 931 427	102 931 427
Total	121 920 320	119 750 033	112 397 173	114 502 666	118 581 542	116 909 130

Les dépenses pour les programmes temporisés touchent le traitement des cas comportant une demande d'interdiction de divulgation au titre de l'article 86 de la LIPR; il est prévu que ce financement prendra fin en 2017-2018.

DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives de la CISR, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2016*[iii].

HARMONISATION DES DÉPENSES AVEC LE CADRE PANGOUVERNEMENTAL

HARMONISATION DES DÉPENSES RÉELLES POUR 2015-2016 AVEC LE CADRE PANGOUVERNEMENTAL[iv] (en dollars)

Programmes	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
1.1 Protection des réfugiés	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	41 540 255
1.2 Appels des réfugiés	Affaires internationales	Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	11 907 468
1.3 Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	11 465 244
1.4 Appels en matière d'immigration	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	15 889 895

TOTAL DES DÉPENSES PAR SECTEUR DE DÉPENSES (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	23 926 302	27 355 139
Affaires internationales	60 068 406	53 447 723
Affaires gouvernementales	0	0

ÉTATS FINANCIERS ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS

Vous trouverez les états financiers[v] sur le site Web de la CISR.

FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	139 800 000	136 906 675	146 741 951	(2 893 325)	(9 835 276)
Total des revenus	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	139 800 000	136 906 675	146 741 951	(2 893 325)	(9 835 276)

Les dépenses totales réelles, qui s'élèvent à 136,9 millions de dollars, reflètent une baisse de 9,8 millions de dollars par rapport à l'exercice 2014-2015. Cela est, en partie, attribuable à une baisse des coûts en personnel (soit de 5,7 millions de dollars), qui s'est traduite par un nombre inférieur d'ETP, la dotation de divers postes et l'incidence d'un passif réduit lié aux futures indemnités de départ. Le reste de la diminution des dépenses correspond aux coûts en 2014-2015, surtout pour des services professionnels, qui n'ont pas été engagés en 2015-2016; ils comprenaient les ressources liées à la revitalisation des bureaux du siège de la CISR et les travaux préparatoires en prévision du transfert de la fonction d'ERAR. En raison de la baisse des coûts en personnel, les dépenses totales réelles ont été inférieures de 2,9 millions de dollars par rapport aux prévisions.

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	18 705 316	20 187 883	(1 482 567)
Total des actifs financiers nets	10 288 767	9 485 529	803 238
Dette nette de l'organisation	8 416 549	10 702 354	(2 285 805)
Total des actifs non financiers	7 394 954	10 573 533	(3 178 579)
Situation financière nette de l'organisation	(1 021 595)	(128 821)	(892 774)

À la fin de l'exercice, le total des passifs, qui s'élevait à 18,7 millions de dollars, était composé des comptes créditeurs, des salaires à payer ainsi que des passifs liés aux futures indemnités de départ des employés et aux indemnités de vacances. La diminution des passifs découle principalement de la réduction de l'obligation relative aux futures indemnités de départ. À la fin de l'exercice, le total des actifs financiers s'élevait à 10,3 millions de dollars et il correspond aux

montants à recevoir du Trésor et aux montants des comptes débiteurs. L'augmentation des actifs financiers reflète le recouvrement des salaires auprès des autres ministères et organismes en raison des mouvements de personnel. La dette nette de l'organisation, qui s'établit à 8,4 millions de dollars, est calculée par la différence entre le total des passifs nets et les actifs financiers nets. L'indicateur de la dette nette représente le montant des revenus futurs requis pour régler le coût des opérations et des activités passées, et il témoigne de la situation financière de l'organisation. Le total des actifs non financiers correspond à la valeur comptable nette des immobilisations au 31 mars; il a diminué en raison de l'amortissement des immobilisations sur leur durée de vie utile prévue et du fait que les nouveaux investissements étaient minimaux au chapitre des immobilisations en 2015-2016.

SECTION III
Analyse des programmes et des Services internes

PROGRAMME 1.1 : PROTECTION DES RÉFUGIÉS

DESCRIPTION

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le **programme Protection des réfugiés** de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Pour de plus amples renseignements sur la SPR[4], consultez le site Web de la CISR.

ANALYSE DU RENDEMENT DU PROGRAMME ET LEÇONS RETENUES

Le système réformé d'octroi de l'asile est à l'aube de sa troisième année de fonctionnement, et la SPR continue d'apporter des ajustements opérationnels pour mieux harmoniser les ressources des sections avec les exigences procédurales liées aux délais prescrits par la loi quant à l'instruction des demandes d'asile. De plus, la révision des hypothèses faites par la CISR au moment de la phase de planification opérationnelle de la réforme du système de protection des réfugiés, ainsi qu'une évaluation minutieuse de l'impact, sur les délais prévus pour la SPR, des mois au cours desquels la SPR reçoit le plus grand nombre de cas ont nettement fait ressortir la nécessité d'embaucher des décideurs supplémentaires. L'analyse a donné lieu à de nouvelles données, qui se sont traduites par l'embauche de plus de 30 nouveaux décideurs à la SPR. Malgré l'augmentation de la capacité de la SPR, le nombre de nouveaux cas plus important que prévu conjugué au manque de ressources a fait en sorte que le nombre de nouveaux cas a excédé celui de cas réglés.

La SPR a également procédé au traitement des demandes d'asile qui lui ont été renvoyées par la Cour fédérale et par la SAR, ainsi qu'au traitement des demandes de constat de perte de l'asile et d'annulation de la qualité de réfugié présentées par le ministre. Cependant, le nombre plus élevé de nouveaux renvois (que la SPR traite en priorité afin de respecter les délais prescrits par la loi) et les contraintes susmentionnées en matière de ressources ont limité la capacité de traitement des autres types de cas reçus au cours de l'exercice 2015-2016.

Grâce aux dispositions transitoires de la *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés*, dans la version modifiée par la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, les décideurs de la SPR nommés par décret dont le mandat se poursuivait à la date de l'entrée en vigueur des dispositions de ces lois sur la réforme du système de protection des réfugiés (c.-à-d. le 15 décembre 2012) ont pu rester affectés à la SPR jusqu'à l'expiration de leur

mandat. Les dispositions transitoires prévoyaient également que ces décideurs avaient seulement compétence pour statuer sur les affaires renvoyées à la Section avant le 15 décembre 2012 (c.-à-d. les anciens cas). Les mandats de ces décideurs transitoires sont désormais expirés.

La réduction du nombre d'anciennes demandes d'asile en instance (celles qui ont été renvoyées à la SPR avant le 15 décembre 2012) demeure un engagement clé pour la CISR. Toutefois, la SPR a mis l'accent sur les nouveaux renvois, lesquels sont visés par des délais prescrits par la loi. De ce fait, une capacité minimale était disponible pour traiter les anciens cas. En dépit de ces contraintes, la SPR a réglé 2 000 anciennes demandes d'asile en 2015-2016. La SPR continuera de travailler à réduire l'arriéré d'anciens cas dans la mesure de sa capacité.

L'impartialité et l'indépendance décisionnelle des décideurs de la Section, de même que les principes de justice naturelle et d'équité, demeurent au premier plan. Tout au long de l'exercice 2015-2016, la qualité des procédures et des décisions de la SPR a été appuyée par des renseignements à jour sur les pays d'origine, des occasions de perfectionnement professionnel continu, un nouveau cadre de gestion du rendement ainsi que la jurisprudence établie par la SAR et la Cour fédérale.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
46 343 210	46 343 210	45 608 416	41 540 255	(4 802 955)

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
440	402	(38)

RÉSULTATS DU RENDEMENT

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Reprise de la collecte de données en 2016-2017
Décisions rendues en temps opportun	Délai médian pour régler une demande d'asile	4 mois	2,9 mois
	Pourcentage des demandes d'asile qui devraient être réglées dans un délai de 90 jours	80 %	72 %

Rendement : Protection des réfugiés

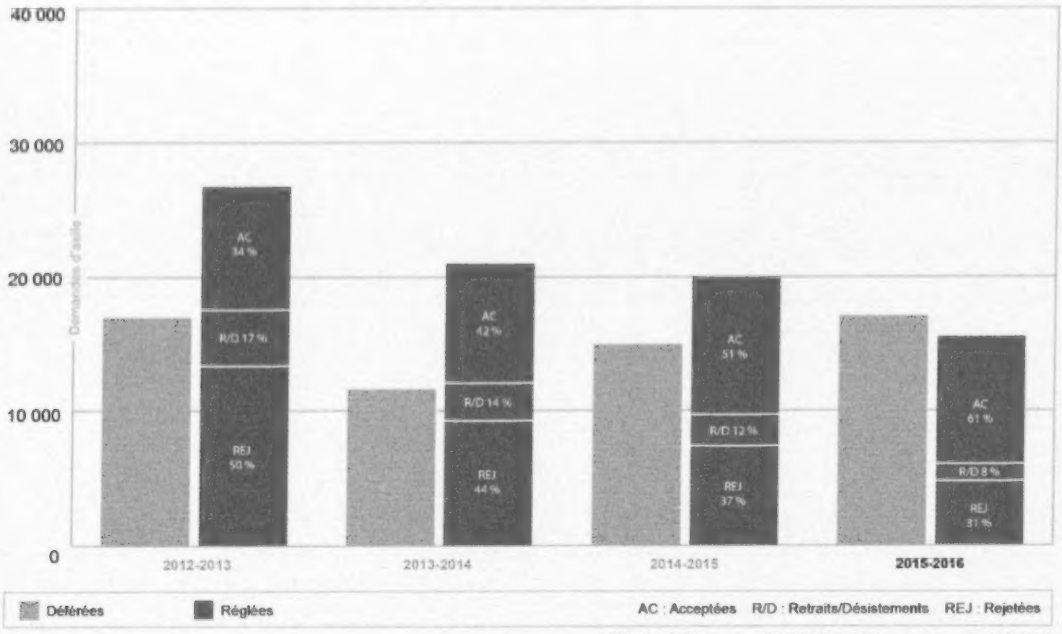

Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.

PROGRAMME 1.2 : APPELS DES RÉFUGIÉS

DESCRIPTION

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le programme Appels des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la Section de la protection des réfugiés relative à une demande d'asile.

Pour de plus amples renseignements sur la SAR[4], consultez le site Web de la CISR.

ANALYSE DU RENDEMENT DU PROGRAMME ET LEÇONS RETENUES

Dans sa troisième année de fonctionnement, la SAR a continué d'établir des pratiques exemplaires visant à favoriser l'efficience de ses opérations et la qualité de ses décisions. Le nombre d'appels interjetés à la SAR en 2015-2016 a augmenté de 23 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, et le nombre d'appels réglés a augmenté de 42 p. 100 au cours de la même période. Ce résultat a été atteint en dépit d'une diminution du nombre de décideurs à la SAR au cours de l'exercice. Par suite d'une allocation stratégique des ressources, seulement 27 de ses 49 postes ont été pourvus en 2015-2016. Des efforts considérables ont été déployés en 2015-2016 afin de recruter de nouveaux décideurs, et il est prévu que de nouveaux décideurs seront nommés au cours du nouvel exercice. En prévision de ces nominations et en collaboration avec les Services internes de la

CISR, la SAR a examiné et revu la formation qu'elle offre aux nouveaux décideurs. Compte tenu de la récente création de la SAR, un nouveau programme de formation s'imposait pour répondre aux besoins des décideurs.

Les autres réalisations importantes comprennent la mise sur pied du Comité de stratégie décisionnelle de la SAR qui jouera, croit-on, un rôle essentiel pour ce qui est de cibler les initiatives de la SAR susceptibles d'accroître la productivité et la cohérence décisionnelle. La SAR a poursuivi son travail auprès de la collectivité des intervenants en tenant régulièrement des séances d'information afin de définir les processus et d'outiller les conseils et les appelants non représentés pour leur permettre d'interjeter des appels plus conformes aux *Règles de la Section d'appel des réfugiés* dans les délais prescrits. La Section a également travaillé à l'établissement d'un dossier d'appelant type afin de favoriser l'accessibilité et la cohérence dans les appels.

La SAR a tenu régulièrement des séances de perfectionnement professionnel et a offert des mises à jour sur la jurisprudence de la Cour fédérale à l'intention des décideurs et du personnel. Enfin, la SAR a travaillé étroitement avec les intervenants tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale. Elle a pris part à des rencontres annuelles de perfectionnement professionnel et y a donné des présentations. Des réunions ont eu lieu, sur une base régulière, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de définir le rôle de ce dernier en matière de surveillance du système d'octroi de l'asile.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
13 725 196	13 725 196	13 669 953	11 907 468	(1 817 728)

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Ecart (réel moins prévu) 2015-2016
100	84	(16)

RÉSULTATS DU RENDEMENT

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	Collecte de données impossible pour 2015-2016; elle commencera en 2016-2017
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage des décisions rendues dans les 90 jours suivant la date à laquelle l'appel est interjeté et mis en état dans les cas où aucune audience n'est tenue	80 %	53 %

Rendement : Appels des réfugiés

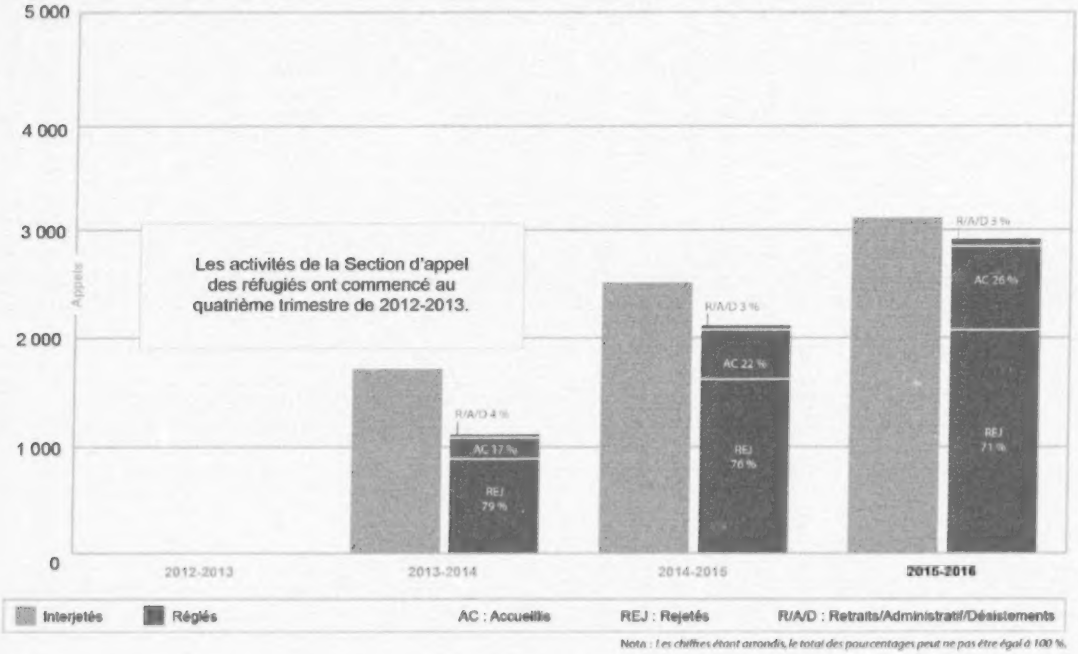

Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.

PROGRAMME 1.3 : ENQUÊTES ET CONTRÔLES DES MOTIFS DE DÉTENTION

DESCRIPTION

La Section de l'immigration (SI) exerce le **programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention**. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la LIPR et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Pour de plus amples renseignements sur la SI[vii], consultez le site Web de la CISR.

ANALYSE DU RENDEMENT DU PROGRAMME ET LEÇONS RETENUES

Au cours de l'exercice 2015-2016, la SI a continué d'accorder la priorité aux contrôles des motifs de détention dans un souci de conformité aux exigences législatives et de respect des droits fondamentaux. Simultanément, la SI a fait preuve d'efficacité, procédant à un plus grand nombre d'enquêtes et terminant 93 p. 100 de ces enquêtes dans un délai de six mois après que les cas lui avaient été déférés pour enquête.

La SI a continué de surveiller ses normes quant à la mise au rôle afin de veiller à l'atteinte des cibles de productivité préétablies. Grâce à une surveillance proactive des pratiques de gestion des cas, la SI a su conserver des délais de traitement rapides et réduire au minimum les changements de date et d'heure des procédures, tout en continuant de régler les cas en temps opportun. La SI a continué de promouvoir la cohérence décisionnelle en cernant les nouveaux enjeux, en favorisant la discussion franche parmi ses décideurs sur les diverses interprétations de la loi, en mettant au point des outils décisionnels et en maintenant un environnement propice à l'apprentissage pour ses décideurs.

En gardant les voies de communication ouvertes et grâce à une gestion efficace, la SI a continué de promouvoir un milieu de travail respectueux qui mise sur les capacités et les talents individuels des membres de son effectif.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
8 827 134	8 827 134	11 783 319	11 465 244	2 638 110

Une part importante de l'écart entre les autorisations totales et le budget principal est attribuable aux fonds reçus au cours de l'exercice pour les cas comportant une exigence de protection des renseignements au titre de la section 9 de la LIPR.

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
75	86	11

RÉSULTATS DU RENDEMENT

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	2,3
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage de contrôles des motifs de détention terminés dans les délais prévus par la loi	96 %[1]	98 %
	Pourcentage des enquêtes réglées dans un délai de six mois	86 %[2]	93 %

[1] Des facteurs ne dépendant pas de la CISR, comme l'interdiction d'accès aux prisons, empêchent d'atteindre un taux de conformité de 100 p. 100.

[2] Les contrôles des motifs de détention ont priorité sur les enquêtes en raison des délais prévus par la loi. Le nombre de cas déférés par l'Agence des services frontaliers du Canada influera sur la capacité de la SI de tenir des enquêtes.

Rendement : Contrôles des motifs de détention

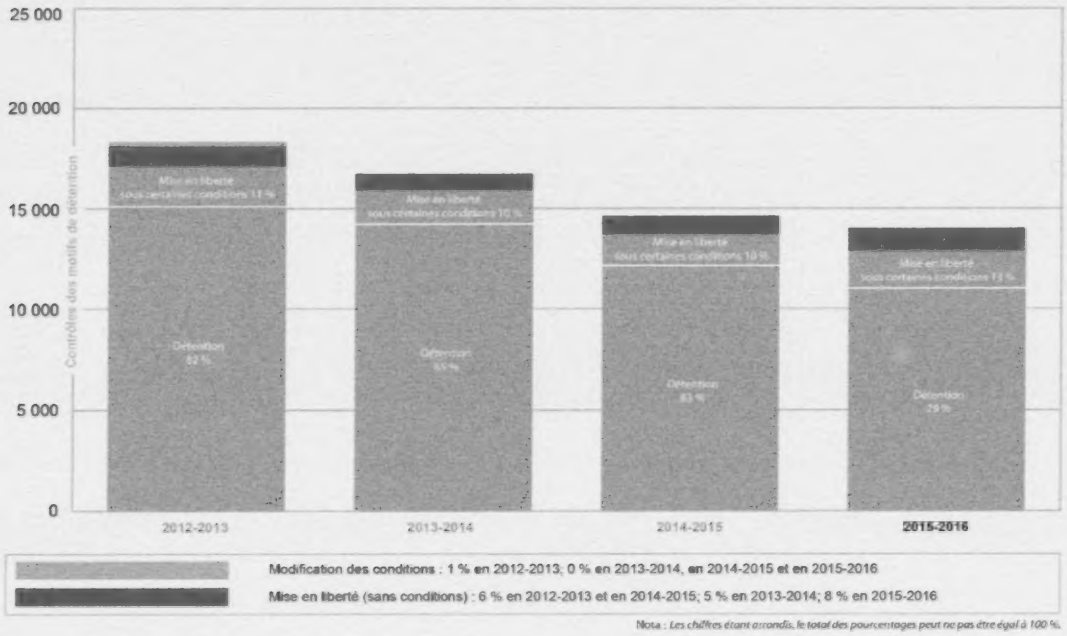

Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.

Rendement : Enquêtes

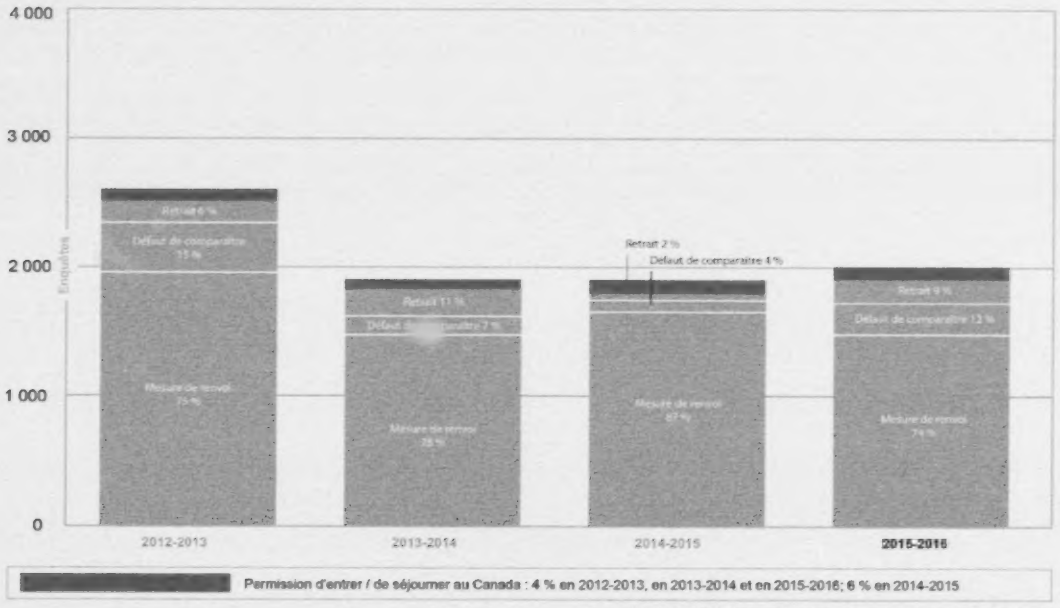

Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.

PROGRAMME 1.4 : APPELS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

DESCRIPTION

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le programme Appels en matière d'immigration. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage refusées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence; les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Pour de plus amples renseignements sur la SAI[ix], consultez le site Web de la CISR.

ANALYSE DU RENDEMENT DU PROGRAMME ET LEÇONS RETENUES

En 2015-2016, la SAI a mis l'accent sur le règlement anticipé des appels et a maintenu à 50 p. 100 sa cible relative au règlement des appels sans audience (c.-à-d. par le mode alternatif de règlement des litiges, le règlement anticipé informel et les instructions sur dossier). La Section a continué de trouver des gains d'efficience administrative; ces solutions ont contribué à réduire le délai moyen de traitement grâce à une gestion proactive des cas, à l'uniformisation des processus

opérationnels et à l'adoption de stratégies de mise au rôle concernant les types de cas similaires. La SAI a continué de faire preuve de souplesse en appariant ses ressources avec la charge de travail des bureaux régionaux, en partageant des décideurs d'un bureau régional à l'autre et, lorsqu'il y a lieu, par la tenue d'audiences par vidéoconférence.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
15 099 168	15 099 168	16 321 443	15 889 895	790 727

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
120	120	0

RÉSULTATS DU RENDEMENT

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les cas sont réglés au terme des audiences ciblées et respectueuses, et des décisions transparentes et intelligibles sont rendues	La note moyenne des audiences est évaluée sur une échelle de 1 à 3 selon les critères suivants : audiences respectueuses et concises, et décisions claires, concises et complètes	2,0	2,8
Décisions rendues en temps opportun	Pourcentage d'appels réglés par rapport aux appels interjetés	80 %	121 %

Rendement : Appels en matière d'immigration

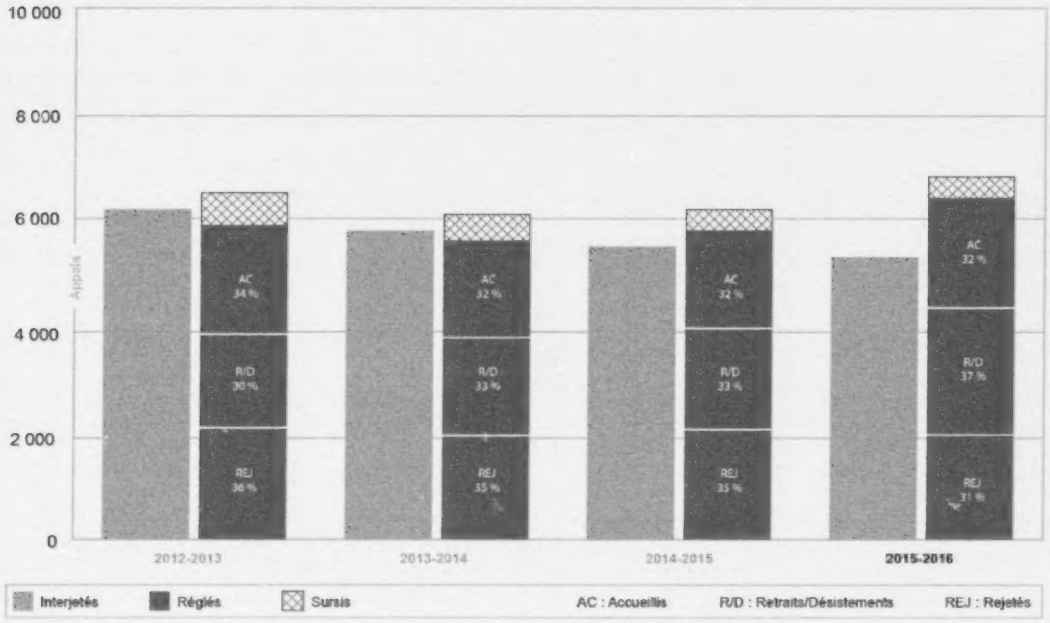

Nota : Les chiffres étant arrondis, le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 %.

SERVICES INTERNES

DESCRIPTION

Les **services internes** sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

ANALYSE DU RENDEMENT DU PROGRAMME ET LEÇONS RETENUES

Les Services internes appuient la CISR dans l'atteinte de son résultat stratégique. En 2015-2016, la CISR a veillé à ce que les ressources humaines et financières de même que les outils nécessaires en matière de technologie, de gestion de l'information et de formation soient en place pour appuyer ses priorités stratégiques courantes. La Commission a continué de veiller à ce que

ses pratiques en matière de technologie de l'information et de gestion de l'information cadrent avec les politiques du SCT dans la mesure du possible et dans la mesure nécessaire compte tenu de son statut de tribunal quasi judiciaire.

La Commission a élaboré des stratégies décisionnelles novatrices, judicieuses et juridiquement fondées, et a offert la formation et le soutien nécessaires aux décideurs. Ainsi, la CISR a-t-elle pu régler les cas en temps opportun, tout en assurant la qualité et l'équité des décisions. La CISR a également renouvelé un programme ciblé de formation par l'expérience, qui a été offert aux nouveaux décideurs en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité du processus décisionnel. Des avis juridiques et du soutien ont été offerts aux quatre sections de la CISR dans l'esprit d'appuyer la qualité des décisions, l'équité et l'efficacité et de fournir un soutien juridique complet à tous les services internes de l'organisation.

Au chapitre de la gestion du rendement, la CISR a mené des évaluations (qu'elle a terminées ou qu'elle est en voie de terminer) de sa prestation du système d'octroi de l'asile et d'autres initiatives telles que l'évaluation du projet pilote visant à fournir la transcription des audiences devant la SPR en prévision des procédures de la SAR. En outre, une méthodologie a été mise au point afin d'évaluer la qualité des procédures à la SAR; cette méthodologie sera mise à l'essai au cours de l'exercice à venir.

La CISR a communiqué, en temps opportun, des renseignements pertinents aux auditoires internes et externes, et a ainsi poursuivi son dialogue avec les partenaires clés, les intervenants et le public.

Dans le contexte de son engagement à bâtir une organisation qui attache de l'importance à ses gens et qui favorise l'excellence en gestion, la CISR a continué de mettre l'accent sur la gestion des ressources humaines. Plus précisément, la Commission a renforcé la culture et les pratiques conformes à l'éthique en offrant des séances de formation obligatoires à la majeure partie de ses employés sur les valeurs, l'éthique et la création d'un milieu de travail respectueux et exempt de harcèlement. La Commission a lancé son initiative Engagement quant à un milieu de travail de qualité pour faire suite aux résultats du SAFF de 2014 et à d'autres mécanismes de consultation des employés de la CISR. Ce plan d'action vise la création d'un milieu de travail plus sain et plus inclusif où tous les employés de la CISR se sentent soutenus. De plus, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des initiatives de modernisation en cours à l'échelle de la fonction publique, notamment des initiatives axées sur les systèmes de gestion des ressources humaines et les systèmes financiers ainsi que des initiatives de gestion de l'information et de la technologie de l'information. La Commission a complété la troisième année d'un examen cyclique pluriannuel de la classification afin de veiller à l'exactitude des descriptions de travail. Elle a par ailleurs continué de tirer parti des gains d'efficience, des activités d'amélioration en cours et des économies découlant de la mise en œuvre d'initiatives de transformation des processus opérationnels.

La CISR a complété les nouvelles évaluations des menaces et des risques pour tous les locaux qu'elle gère et a établi des politiques de sécurité complètes afin d'améliorer la sécurité du personnel et des membres du public dans ces locaux.

RESSOURCES FINANCIÈRES BUDGÉTAIRES (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
28 714 783	28 714 783	31 919 735	31 594 311	2 879 528

RESSOURCES HUMAINES (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
240	242	2

SECTION IV
Renseignements supplémentaires

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le tableau de renseignements supplémentaires ci-dessous est disponible sur le site Web de la CISR[i].

- Stratégie organisationnelle de développement durable[x]

DÉPENSES FISCALES FÉDÉRALES

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales*[xi]. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

COORDONNÉES DE L'ORGANISATION

Pour obtenir plus d'information, consultez le site Web de la CISR[i] ou communiquez avec la CISR en accédant à la page Contactez-nous[xii], en utilisant la plateforme de microblogage Twitter : @CISR_Canada ou en lui écrivant à l'adresse suivante :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto — Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1

Annexe
Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi, autre qu'une loi de crédits. La loi établit l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. Site Web de la CISR, www.cisr-irb.gc.ca.

ii. *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, www.lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/index.html.

iii. Comptes publics du Canada 2016, www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.

iv. Cadre pangouvernemental, www.sct-tbs.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.

v. États financiers, www.cisr-irb.gc.ca/fra/boacom/pubs/pages/etafinsta1516.aspx.

vi. Section de la protection des réfugiés, www.cisr-irb.gc.ca/fra/refcladem/pages/rpdspr.aspx.

vii. Section d'appel des réfugiés, www.cisr-irb.gc.ca/fra/refapp/pages/radsar.aspx.

viii. Section de l'immigration, www.cisr-irb.gc.ca/fra/detention/pages/idsi.aspx.

ix. Section d'appel de l'immigration, www.cisr-irb.gc.ca/fra/immapp/pages/iadsai.aspx.

x. Stratégie organisationnelle de développement durable, www.cisr-irb.gc.ca/fra/boacom/pubs/pages/dprrmr1516strat.aspx.

xi. *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales*, www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

xii. Contactez-nous, www.cisr-irb.gc.ca/fra/contact/pages/index.aspx.